



BOUYGUES

Votre Assemblée Générale se réunira

le jeudi 28 avril 2005 à 15h30,

à CHALLENGER - 1, avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT

à l'effet de délibérer **sur l'ordre du jour suivant** :

PARTIE ORDINAIRE

- . Rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice 2004.
- . Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.
- . Rapports des commissaires aux comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2004.
- . Rapport portant observations des commissaires aux comptes sur le rapport du Président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- . Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- . Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 présentés par le conseil.
- . Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 présentés par le conseil.
- . Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2004.
- . Virement de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte « autres réserves ».
- . Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
- . Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Rouger).
- . Nomination de deux administrateurs représentant les salariés actionnaires.
- . Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ou certificats d'investissement.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- . Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- . Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %.
- . Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices.
- . Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %.
- . Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.
- . Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital.
- . Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- . Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange.
- . Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.
- . Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de Bouygues, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société.
- . Autorisation donnée au conseil à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.
- . Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.
- . Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.
- . Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- . Modification des statuts.
- . Délégation de compétence donnée au conseil d'administration aux fins d'émettre des actions de préférence sans droit de vote et assorties des mêmes droits que les certificats d'investissement.
- . Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droit de vote, qui souhaitent assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, doivent impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs ou titulaires de certificats de droit de vote : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 25 avril 2005 (minuit)
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un certificat de dépôt, constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de l'Assemblée, qui devra être reçu effectivement par la Société BOUYGUES - Service Titres - B.P. 23 - 1 avenue Eugène Freyssinet - GUYANCOURT - 78184 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX (Numéro vert : 0 805 120 007 - Fax. 01 30 60 38 08) au plus tard le lundi 25 avril 2005 (minuit).

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, désirant assister à cette Assemblée, pourront faire une demande de lettre d'admission :

- pour les actionnaires nominatifs ou titulaires de certificats de droit de vote : auprès de la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus
- pour les actionnaires au porteur : auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance, pourront :

- pour les titulaires de certificats de droit de vote : demander un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance à la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus ;
- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer à la société BOUYGUES le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus, au plus tard le lundi 25 avril 2005 (minuit).